

Fiche de Données de Sécurité

sect
ion

1

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Isopropyl & isoamyl nitrite mixture. 8,10, 13, 15, 24, 30, 40 mL
N° d'article (utilisateur) : 911614.
Numéro UFI : P4QE-FMU0-V20W-TXHM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Multiples utilisations identifiées (solvant, nettoyeur cuir, dégraissant, substance intermédiaire)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **Nom** : PWD
Rue : RUE DE LA CHAPELLE 9
Code postal/Ville : LU-8017 STRASSEN
Pays : LUXEMBOURG
Téléphone : +353 1442 9923
Email : labo@pwd-factory.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59.

sect
ion

2

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H314	Skin Corr. 1	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H336	STOT SE 3 H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H341	Muta. 2	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H330 Mortel par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Mises en garde - Prévention

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mises en garde - Réponse

- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P310 Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/docteur/...
- P320 Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).

Mises en garde - Stockage

- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 Garder sous clef.

Mises en garde - Élimination

- P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale applicable.

Contient

isopropyl nitrite, propan-2-ol, "amyl nitrite", mixed isomers

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

Le produit est un mélange de. Voir section 3.2.

3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
isopropyl nitrite			
N°CAS 541-42-4 N°EC 208-779-0 N°REACH 01-2120797375-3 9-XXXX	59.0% ≤ C ≤ 64.0%		H225 Flam. Liq. 2 H314 Skin Corr. 1 H317 Skin Sens. 1 H318 Eye Dam. 1 H330 Acute Tox. 2 INHALATION H341 Muta. 2
propan-2-ol [1]			
N°CAS 67-63-0 N°EC 200-661-7 N°IDX 603-117-00-0 N° REACH 01-2119457558-2 5-XXXX	15.0% ≤ C ≤ 25.0%		H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3 H336
"amyl nitrite", mixed isomers			
N°CAS 110-46-3 N°EC 203-770-8 N°IDX 007-020-00-9 N° REACH 01-2120797837-2 9-XXXX	12.0% ≤ C ≤ 16.0%		H225 Flam. Liq. 2 H302 Acute Tox. 4 ORAL H332 Acute Tox. 4 INHALATION
1-Butanol, 3-methyl-			
N°CAS 123-51-3 N°EC 204-633-5 N°IDX 603-006-00-7 N° REACH 01-2119493725-2 6-XXXX	3.5% ≤ C ≤ 4.5%		H226 Flam. Liq. 3 H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1 H332 Acute Tox. 4 INHALATION H335 STOT SE 3 H335

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

Retirer la personne affectée de la zone dangereuse et l'allonger.

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si la victime est inconsciente, mais respire normalement, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

Après l'inhalation de vapeurs, les premiers signes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard, veiller à toujours consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Un traitement médical immédiat est nécessaire parce que les blessures corrosives qui ne sont pas traitées sont difficiles à guérir.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste.

Protéger l'œil intact.

En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Ventiler la zone concernée.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 7

Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures de protection :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer les condensats de fumée périodiquement des hottes aspirantes, des conduits et autres surfaces (porter des vêtements de protection individuelle!) car il y a un risque d'incendie.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Établir la mise à la terre des conteneurs, des appareillages, des pompes et des installations de ventilation.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Garder sous clef.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.
Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (FR)	980	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (FR)	400	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
1-Butanol, 3-méthyl- CAS : 123-51-3 (FR)	18	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
1-Butanol, 3-méthyl- CAS : 123-51-3 (FR)	5	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
1-Butanol, 3-méthyl- CAS : 123-51-3 (FR)	37	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
1-Butanol, 3-méthyl- CAS : 123-51-3 (FR)	10	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



- Protection des yeux et du visage** : **Protection oculaire appropriée** :
Porter un équipement de protection oculaire.
Protections oculaires recommandées :
Écran facial de protection.
- Protection de la peau** : **Protection des mains** :
Type de gants appropriés :
Porter des gants de protection.
Matériau approprié :
NBR (caoutchouc nitrile).
Caoutchouc butyle.
Mesures de protection des mains supplémentaires :
Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.
N'utiliser les gants qu'une seule fois.
Remarque :
Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.
La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.
Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.
Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.
- Protection respiratoire** : **Protection du corps** :
Vêtement de protection approprié :
Blouse de laboratoire.
Chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques.
- Protection respiratoire nécessaire** :
Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.
Appareil de protection respiratoire :
Porter une protection respiratoire.
Remarque :
La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.
Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.
Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Liquide
Couleur : Jaune Incolore

Odeur	:	Pas de données disponibles
pH	:	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Pas de données disponibles
Point d'éclair	:	Pas de données disponibles
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	Pas de données disponibles
Solubilité(s)	:	Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est chimiquement stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est chimiquement stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:		5840	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet négatif observé

• "amyl nitrite", mixed isomers (CAS: 110-46-3) :

Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:		505	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Espece : lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:		13900	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet négatif observé

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit est classé Acute Tox. 2_INHALATION selon le règlement de référence.

Mortel par inhalation.

ATE "Isopropyl & isoamyl nitrite mixture" = 0.7700385019250962 mg/l.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'aministration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:			25	mg/L

Conclusion : Effet indésirable observé

• "amyl nitrite", mixed isomers (CAS: 110-46-3) :

Espece : Rat

Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:			3426	mg/m3

Conclusion : Effet indésirable observé

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit est classé Skin Corr. 1 selon le règlement de référence.
 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 Propan-2-ol (CAS : 67-63-0):Yeux - Effet indésirable observé (irritant).

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Le produit est classé Skin Sens. 1 selon le règlement de référence.
 Peut provoquer une allergie cutanée.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit est classé STOT SE 3_H336 selon le règlement de référence.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Cancérogénicité :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Mutagenicité des cellules germinales :

Le produit est classé Muta. 2 selon le règlement de référence.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Nitrite d'amyle, mélange d'isomères (CAS : 110-46-3):Toxicité - InVitro : Effet indésirable observé (positif).

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Propan-2-ol (CAS 67-63-0).

Toxicité à doses répétées : NOAEC (rat) : 5 000 ppm [1]/NOEC (rat) : 500 - 5 000 ppm [2].

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12 Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :**Toxicité aquatique court terme :****• isopropyl nitrite (CAS: 541-42-4) :**

Animaux/Categorie	:	Invertébrés aquatiques
Espec	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	48
Unité	:	h
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	2.123	mg/L

Remarques	:	Pas de données disponibles
Animaux/Categorie	:	algues aquatiques et les cyanobactéries
Espec	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	72
Unité	:	h
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	4.85 - 15.79	mg/L

Remarques	:	Pas de données disponibles
-----------	---	----------------------------

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Animaux/Categorie	:	Poisson
Espec	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	4

Unité : journées
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	9.64 - 10	g/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : Invertébrés aquatiques
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : 24
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	10	g/L
CL50:	10	g/L
ECO:	5	g/L
CL0:	5	g/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues aquatiques et les cyanobactéries
Espece : Algues d'eau douce
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	9.17	g/L
EC10 ou NOEC	1.8	g/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : micro-organismes
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10 ou NOEC	1.05	g/L

Remarques : Pas de données disponibles
• "amyl nitrite", mixed isomers (CAS: 110-46-3) :
Animaux/Categorie : Invertébrés aquatiques
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : 48
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	307	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : Invertébrés aquatiques
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : 24
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	307	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles
 Animaux/Categorie : algues aquatiques et les cyanobactéries
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 72
 Unité : h
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	530 - 2140	µg/L
EC10:	110 - 150	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme :

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 28
 Durée d'exposition/unité : journées

Paramètre	Valeur	Unité
NOELR	1	g/L

Remarques : Pas de données disponibles
 Animaux/Categorie : Invertébrés aquatiques
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 21
 Durée d'exposition/unité : journées

Paramètre	Valeur	Unité
NOELR	1	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité sédimentaire court terme :

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Animaux/Categorie : sédiments d'eau douce
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50/LC50	241	mg/kg sédiment dw
EC10/LC10 or NOEC	46.2	mg/kg sédiment dw

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité terrestre court terme :

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Animaux/Categorie : Macroorganismes terrestres sauf arthropodes
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50/LC50	238	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles
 Animaux/Categorie : arthropodes terrestres
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50/LC50	133	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles
 Animaux/Categorie : Plantes terrestres
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10 (21 jours)	20.17 - 31.23	mg/kg sol d.w.
EC50 (14 jours)	105.26 - 163.03	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité terrestre long terme :

• propan-2-ol (CAS: 67-63-0) :

Animaux/Categorie : Macroorganismes terrestres sauf arthropodes
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10/LC10/NOEC	45.6	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles
 Animaux/Categorie : arthropodes terrestres
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10/LC10/NOEC	25.5	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

14 Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :
14.1 Numéro ONU :	1219	1219	1219	1219
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :				
Classe ou division :	3	3	3	3
Étiquette (s) de danger :				
14.4 Groupe d'emballage :	II	II	II	II

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette FDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Tableaux des maladies professionnelles :

Substance	CAS	EC	N° TMP
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7	RG: 84
1-Butanol, 3-methyl-	123-51-3	204-633-5	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

16 Autres informations

Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H314	Skin Corr. 1	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	STOT SE 3 H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H341	Muta. 2	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 23/02/2023

Date de version : 23/02/2023

Date d'impression : 23/02/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.